

METROPOLE DU GRAND PARIS

**SEANCE DU CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS
DU JEUDI 19 OCTOBRE 2017**

CM2017/10/19/03 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

DATE DE LA CONVOCATION : 13 OCTOBRE 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 209

PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Ivan ITZKOVITCH

ETAIENT PRESENTS :

Manuel AESCHLIMANN , Sylvie ALTMAN, Marie-Hélène AMIABLE, Éric AZIERE, Marinette BACHE, Denis BADRE, Pierre-Christophe BAGUET, Catherine BARATTI-ELBAZ, Jean-Pierre BARNAUD, Françoise BAUD, Pascal BEAUDET, Patrick BEAUDOUIN, Jacqueline BELHOMME, Jacques-Alain BENISTI, Éric BERDOATI, Jean-Didier BERGER, Sylvain BERRIOS, Jean-Paul BOLUFER, Nicolas BONNET-OULALDJ, Céline BOULAY-ESPERONNIER, Philippe BOUYSSOU, Patrick BRAOUEZEC, Daniel BREUILLER, Galla BRIDIER, Jean-Bernard BROS, Denis CAHENZLI, Frédérique CALANDRA (à partir de 9h50), Patrice CALMEJANE, Vincent CAPO-CANELLAS, Eric CESARI, Régis CHARBONNIER, Jacques CHAUSSAT, Marie CHAVANON, Hervé CHEVREAU, Marie-Carole CIUNTU, Yves CONTASSOT, Gérard COSME, Daniel-Georges COURTOIS (jusqu'à 9h50), François DAGNAUD, Philippe DALLIER, Stéphanie DAUMIN, Claire DE CLERMONT-TONNERRE, Jean-Baptiste DE FROMENT, Marie-Pierre DE LA GONTRIE, William DELANNOY, Richard DELL'AGNOLA, Tony DI MARTINO, Patrick DONATH, Julien DUMAINE, Corentin DUPREY, Christian DUPUY (à partir de 9h45), Nathalie FANFANT, Jean-Paul FAURE-SOULET, Yvan FEMEL, Rémi FERAUD, Léa FILOCHE, Michel FOURCADE, Vincent FRANCHI, Afaf GABELOTAUD (à partir de 10h05), Bernard GAUDUCHEAU, Jacques GAUTIER, Jean-Michel GENESTIER, Jean-Jacques GIANNESINI, Christophe GIRARD, Nicole GOUETA, Daniel GUIRAUD, Eric HELARD, Frédéric HOCQUARD, Thierry HODENT, Ivan ITZKOVITCH, Christine JANODET, Patrick JARRY, Bruno JULLIARD, Philippe JUVIN, Marie KENNEDY, Bertrand KERN (à partir de 9h25), Olivier KLEIN, Laurent LAFON, Philippe LAURENT, Christine LAVARDE, Jean-Yves LE BOUILLONNEC, François LE CLEC'H, Patrice LECLERC, Françoise LECOUFLE, Eric LEJOINDRE (jusqu'à 9h55, Marie-Christine LEMARDELEY, Xavier LEMOINE, Michel LEPRÊTRE, Marie-Pierre LIMOGE, Hervé MARSEILLE, Brigitte MARSIGNY, Jacques JP MARTIN, Pierre-Yves MARTIN, Claire MAYOLY-FLORENTIN, Virginie MICHEL-PAULSEN, Philippe MONGES, Joëlle MOREL, Georges MOTHRON, Gauthier MOUGIN, Christophe NAJDOVSKI, Jean-Charles NEGRE, Frédéric NICOLAS, Jean-Marc NICOLLE, Pascal NOURY, Patrick OLLIER, Philippe PEMEZEC, Mao PENINO, Gilles POUX, Danièle PRÉMEL, Raphaëlle PRIMET, Robin REDA, Yves REVILLON, Laurent RIVOIRE, André SANTINI (jusqu'à 10h00), Gilles SAVRY, Sylvie SIMON-DECK, Anne SOUYRIS, Jean-Pierre SPILBAUER, Dominique STOPPA-LYONNET, Anne TACHENE, Sylvine THOMASSIN, Yves THOREAU, Patricia TORDJMAN, Ludovic TORO, Corinne VALLS, François VAUGLIN, Pauline VÉRON, Dominique VERSINI, Alexandre VESPERINI et Jean-François VOGUET.

Formant la majorité en exercices,

ETAIENT REPRESENTES :

Dominique ADENOT par Marie KENNEDY, François ASENSI par Pascal BEAUDET, Dominique BAILLY par Xavier LEMOINE, Christiane BARODY-WEISS Hervé MARSEILLE, Jacques BAUDRIER par Philippe BOUYSSOU, Patrice BESSAC par Jean-Charles NEGRE, Ian BROSSAT par Nicolas BONNET-OULALDJ, Luc CARVOUNAS par Jacques-Yves LE BOUILLONNEC , Laurent CATHALA par Sylvie SIMON-DECK, Jérôme COUMET par Mao PENISSOU, Patrick DOUET par Patricia TORJMAN, Hervé GICQUEL Patrice CALMEJANE, Philippe GOUJON par Daniel-Georges COURTOIS (à partir de 9h50), Emmanuel GRÉGOIRE par Rémi FERAUD, Didier GUILLAUME par Sylvie ALTMAN, Jean-Jacques GUILLET par Denis BADRE, Michel HERBILLON par Jean-Pierre SPILBAUER ; Anne HIDALGO par Bruno JULLIARD, Carinne JUSTE par Danièle PREMEL, Jean-Claude KENNEDY par Michel LEPRETRE, Jean-Christophe LAGARDE par Vincent CAPO-CANELLAS, Jacques MAHEAS par Danièle GUIRAUD, Valérie MAYER-BLIMONT par Nathalie FANFANT, Eric MEHLHORN par Denis CAHENZLI , Rémi MUZEAU par Frédéric NICOLAS, André SANTNI par Patrick DONATH à partir de 10h00, Georges SIFFREDI par Éric CESARI, Azzedine TAÏBI par Patrick BRAOUEZEC et Jean-Marie VILAIN par Bernard GAUDUCHEAU.

ETAIENT ABSENTS :

Julien BARGETON, David BELLARD, Zacharia BEN AMAR, Jean-Didier BERTHAULT, Julie BOILLOT, Alain-Bernard BOULANGER, Geoffroy BOULARD, Colombe BROSEL, Christian CAMBON, Gilles CARREZ, Raymond CHARRESSON, Thierry DEBARRY, Grégoire DE LA RONCIÈRE, Stéphane DE PAOLI, Marielle DE SARNEZ, Christian DEMUYNCK, OLIVIER DOSNE, Didier DOUSSET, Carole DRAI, Jean-Christophe FROMANTIN, Stéphane GATIGNON, Sylvie GERINTE, Claude GOASGUEN, Eric GRILLON, François HAAB, Sakina HAMID, Marie-Laure HAREL, Vincent JEANBRUN, Halima JEMNI, Jérôme KARKULOWSKI, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Jean-François LAMOUR, Franck LE BOHELLEC
Catherine LECUYER, Fadila MEHAL, Thierry MEIGNEN, Jean-Loup METTON, Jean-Louis MISSIKA, Anne-Constance ONGHENA, Didier PAILLARD, Carine PETIT, Eric SCHLEGEL, Jean-Pierre SCHOSTECK, Marie-Christine SEGUI, Jean-Yves SENANT, Michel TEULET, Georges URLACHER, Martine VALLETON, Sophie VALLY, Laurent VASTEL et Alain VEDERE.

Lors du Conseil métropolitain du 23 juin 2017, le nombre de postes budgétaires au tableau des emplois avait provisoirement été porté à 48, et deux postes devaient être supprimés après prise en compte de l'avancement de grade de deux agents.

Le tableau qui vous est proposé comporte donc 46 postes budgétaires, avec quelques ajustements à l'intérieur de certains cadres d'emplois afin de mettre en concordance le tableau et les grades des agents recrutés, leur déroulement de carrière, et de pouvoir accueillir de nouveaux collaborateurs selon l'évolution de la charge de travail.

Il vous est demandé de bien vouloir en délibérer.

LE CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3-1° ;

Vu l'article 12 de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et l'article 59 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-11 ;

Vu le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris ;

Vu la délibération n° CM2017/06/23/15 modifiant le tableau des emplois ;

Vu la saisine du prochain Comité technique du Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne sur les suppressions de poste proposées ;

Considérant qu'il convient d'actualiser la délibération référencée CM2017/06/23/15 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE des créations de poste suivantes : adjoint administratif (1), adjoint administratif 1^{ère} classe (1), soit un total de 2 postes budgétaires.

DECIDE des suppressions de poste suivantes : directeur territorial (1), attaché territorial (1), adjoint administratif principal 2^{ème} classe (1), ingénieur en chef hors classe (1), soit un total de 4 postes budgétaires.

DECIDE que le tableau des emplois, annexé à la présente délibération, comprend désormais 46 postes budgétaires.

PRECISE que l'ensemble des emplois permanents de catégorie A portés au tableau des emplois peuvent être occupés par des agents non titulaires, au titre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Le détail des postes concernés est conforme aux délibérations n° CM2017/03/31/12 et CM2017/06/23/15.

DIT que les crédits sont inscrits au chapitre 012 du budget 2017 de la Métropole.

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Président de la Métropole du Grand Paris



Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

TABLEAU DES EMPLOIS
ANNEXE A LA DELIBERATION N° CM/2017/10/19/03

Cadre d'emplois / grades	Effectifs votés le 23/06/2017	Effectifs proposés au 19/10/2017	Création	Suppression	Dont temps non complet	Effectifs pourvus
Emplois permanents						
Emplois de direction						
Directeur général des services	1	1				1
Directeur général adjoint	2	2				1
Filière administrative						
Administrateur territorial						
Administrateur hors classe	3	3				3
Administrateur	2	2				2
Attaché territorial						
Attaché hors classe	1	1				1
Directeur territorial	1	0		-1		0
Attaché principal	5	5				5
Attaché	13	12		-1		10
Rédacteur territorial						
Rédacteur principal 1ère classe	1	1				1
Rédacteur	1	1				0
Adjoint administratif						
Adjoint administratif principal 1ère classe	0	1	1			0
Adjoint administratif principal 2ème classe	2	1		-1		2
Adjoint administratif (C1)	3	4	1			2
Filière technique						
Ingénieur en chef territorial						
Ingénieur en chef hors classe	3	2		-1		2
Ingénieur en chef	2	2			1	2
Ingénieur territorial						
Ingénieur principal	4	4				4
Ingénieur	2	2				1
Adjoint technique						
Adjoint technique principal de 2ème classe	0	0				0
Adjoint technique (C1)	1	1				1
Emplois non permanents						
Collaborateur de cabinet	1	1				1
Total des emplois	48	46	2	-4	1	39

A ces 46 emplois, s'ajoute l'équivalent de 9 mois maximum/an pour faire face à un accroissement temporaire d'activité (art. 3-1°)